

1. intitulé du certificat

Réaliser une installation électrique pour machines statiques et tournantes en mode câblé et par système de gestion technique et la mettre en service (INELIND-2) faisant partie du métier d'installateur électricien industriel

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Een elektrische installatie voor statische en draaiende machines uitvoeren in bekabelde modus en per technisch beheersysteem en deze in bedrijf stellen (INELIND-2) wat deel uitmaakt van de functie van industrieel elektrisch installateur

Ausführung einer elektrischen Anlage für verkabelte statische und Drehmaschinen mit einem technischen Verwaltungssystem und ihre Inbetriebnahme (INELIND-2) als Bestandteil des Berufs des Monteurs/Elektriker

Create an electrical installation for static and turning machines in wired mode and per system of technical management, and put it in service (INELIND-2) included in the job of industrial electrical installer

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Eléments de compétences acquis

Le titulaire de l'attestation de compétences est capable de :

Mettre en place les chemins et échelles de câbles, conduits, canalisations électrique et boîtiers d'une installation électrique industrielle

- Prépare le poste de travail.
- Préparer la pose des chemins et des échelles de câbles, des conduits, des canalisations électriques.
- Fixer les chemins et échelles des câbles, les boîtiers et poser les conduits, canalisations électriques.
- Ranger le poste de travail.

Placer et raccorder les composants et équipements électriques, les tableaux industriels et les mises à la terre

- Prépare le poste de travail.
- Placer et raccorder les composants et équipements électriques.
- Placer et raccorder les différents tableaux industriels.
- Réaliser les mises à la terre et les liaisons équipotentielles suivant les schémas des liaisons à la terre (TN-C, TN,-S, IT, TT).
- Faire rapport du travail réalisé.
- Ranger le poste de travail.

Mettre l'installation électrique sous tension

- Contrôler le bon fonctionnement de l'installation électrique à l'exception des appareils étrangers à son installation électrique.
- Remédier aux dysfonctionnements éventuels.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

L'installateur électricien industriel monte et place les canalisations industrielles et boîtiers. Il place et raccorde les composants électriques et les différents tableaux industriels. Il s'assure du fonctionnement correct de ses propres réalisations (installation industrielle nouvelle ou existante).

(¹) Rubrique facultative

(¹) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

Version Octobre 2010

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur

Consortium de validation des compétences, service public
Rue de Stalle 67
1180 Bruxelles
Belgique
Tel : 00.32.2.371.74.40
www.validationdescompetences.be

Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat

Les gouvernements de la Région wallonne, la communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale

Niveau (national ou international) du certificat

Système de notation / conditions d'octroi

Évaluation binaire : OK/NOK

Accès au niveau suivant d'éducation/de formation

§4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.

Accords internationaux

Néant

Base légale

Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (24 juillet 2003)

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu

| Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e) | Part du volume total de l'enseignement / formation (%) | Durée (heures/semaines/mois/années) |
|---|--|--|
| École/centre de formation | | |
| Apprentissage en contexte professionnel | 100 % | Durée de l'épreuve de validation : 4H00 |
| Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...) | | |
| Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat | | |
| Niveau d'entrée requis | | |
| | | |
| Information complémentaire | | |
| | | |
| www.validationdes.competences.be | | |
| | | |
| www.europass.cedefop.europa.eu | | |
| | | |